



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-14
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2020- 83 portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
de l'arrondissement de Chambéry**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes de Aiguebelette le Lac, Avressieux, Cognin, Saint-Genix-les-Villages, Valgelon-La Rochette et Villard-Sallet ;

Vu les désignations des représentants du tribunal judiciaire par la présidente du tribunal judiciaire de Chambéry;

Considérant les vacances et changements intervenus dans les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes sus-visées ;

Considérant qu'il convient de compléter ou modifier lesdites commissions pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de Aiguebelette le Lac, Avressieux, Cognin, Saint-Genix-les-Villages, Valgelon La Rochette et Villard-Sallet, les personnes dont les noms et prénoms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Le reste du tableau est sans changement.

Article 3

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et les maires des communes de Aiguebelette le Lac, Avressieux, Cognin, Saint-Genix-les-Villages, Valgelon La Rochette et Villard-Sallet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le

02 AVR. 2021

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale.

Juliette PART